

Réception: Lundi au Vendredi de 8h45 à 12h01  
de 13h30 à 16h15, sur rendez - vous.  
☎ : 02.98.00.30.42  
Télécopie : 02.98.80.52.53.  
Réception sur rendez-vous

M. ~~XXXXXXXXXX~~

~~XXXXXXXXXX~~ - ~~XXXXXXXXXX~~

Affaire suivie par : Mme Le Paih Française

Le 8 juillet 2003

Monsieur,

Faisant suite à nos divers échanges de courriers, et nos différentes communications téléphoniques, je tiens à vous préciser par la présente que j'ai procédé ce jour, à la régularisation de votre imposition établie au titre des revenus de l'année 2001.

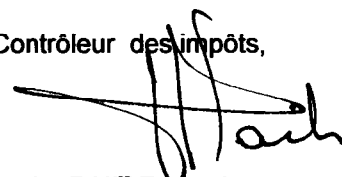
La situation retenue tient compte des justificatifs fournis et afférents à l'année précitée, et ne préjuge pas de celle examinée pour les années à venir.

Ce dégrèvement est établi sur les bases suivantes :

- Charges de famille : deux enfants à charge (imposition initiale sans enfant à charge).
- Pension alimentaire admise en déduction : 6174 € / 3 soit 2 058 € ( pension versée pour le troisième enfant considéré à la charge de Mme ~~XXXXXX~~).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Contrôleur des Impôts,



Mme Le PAIH Française LE PAIH  
Contrôleur des Impôts